



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/24473  
21 août 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 17 AOUT 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA  
BOLIVIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je tiens à joindre l'expression de notre préoccupation aux nombreuses expressions de consternation qu'ont motivées les graves violations des principes fondamentaux du droit humanitaire international, notamment les mauvais traitements infligés à des personnes civiles dans des prisons et camps de détention établis arbitrairement, qui viennent de se produire sur le territoire de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie, et plus particulièrement en République de Bosnie-Herzégovine, pays Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La violence qu'a atteint la répression, à laquelle viennent s'ajouter les difficultés qu'opposent les forces d'occupation au Comité international de la Croix-Rouge et aux autres organismes d'assistance humanitaire lorsqu'ils essaient de s'acquitter de leurs fonctions de protection de la population civile sans défense, dépassent les limites de la tolérance et obligent la communauté internationale à recourir au Conseil de sécurité pour faire adopter, avec toute l'urgence voulue, toutes les mesures possibles pour mettre fin immédiatement à une situation aussi dramatique et imposer le respect des normes de droit qui caractérisent la coexistence dans un monde civilisé.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Oscar SERRATE CUELLAR

-----